



Réunion d'information fournisseurs

Marché de renfort d'Entretien horticole d'espaces
Végétalisés sur l'Espace Public - MEVEP

Sommaire

01 Présentation des intervenants

02 La commande publique parisienne

03 Présentation du projet

04 Calendrier prévisionnel

05 Comment répondre à nos consultations?

06 Questions / Réponses

01

Présentation des intervenants

Présentation des intervenants

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

- **Laure BARBARIN**: Adjointe au chef du Service des Achats Espace Public
- **Marion THOMAS** : Experte SPASER et achats économiquement responsables
- **Pierre-Mickael DEBAIFFE** : Service des Marchés

DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

- **David Cauchon** : chef du Service Exploitation des Jardins (SEJ)
- **Florian SAUGE** : chef de la mission exploitation du SEJ

02

La commande publique parisienne

La commande publique parisienne

En quelques chiffres clés



3 milliard € par an
(concessions et
marchés)



70% de PME dans le
portefeuille
fournisseurs



70 % des consultations
intégrant une
disposition
environnementale

< 30 jours de délai
moyen de paiement

40% du montant des
achats adressé aux
PME



Politique achat de la Ville de Paris

Objectifs clés



2^{ème} Schéma parisien de la commande publique responsable

Orientations politiques

- **L'accès de tous les acteurs économiques** à la commande publique parisienne : TPE/PME, structures de l'ESS, entreprises locales, etc.
- L'intégration d'une **culture du coût global** pour répondre aux enjeux de transition écologique et solidaire du territoire parisien
- Un renforcement de **l'effectivité des outils d'achats responsables** pour tous les contrats de la commande publique parisienne



Les grands principes de la commande publique

Charte de déontologie Achats de la Ville de Paris

<https://www.paris.fr/pages/achats-et-marches-publics-3526#la-politique-fournisseur>

La Ville de Paris a mis en place une **charte de déontologie achats** pour permettre aux acheteurs de développer des relations transparentes avec les fournisseurs

Les rencontres fournisseurs doivent respecter les **grands principes de la commande publique** et les règles déontologiques de l'achat



Échanges avec les acteurs économiques

Une communication multicanale selon l'état d'avancement des projets

Programmation Achat

Annuel

Rencontres plénières

Informations très générales

Projet d'achats prévus dans les 2 ans

Réunion d'information fournisseur projet d'achat

Selon les projet achats

Rencontres plénières

Projet d'achats dans les 6 mois

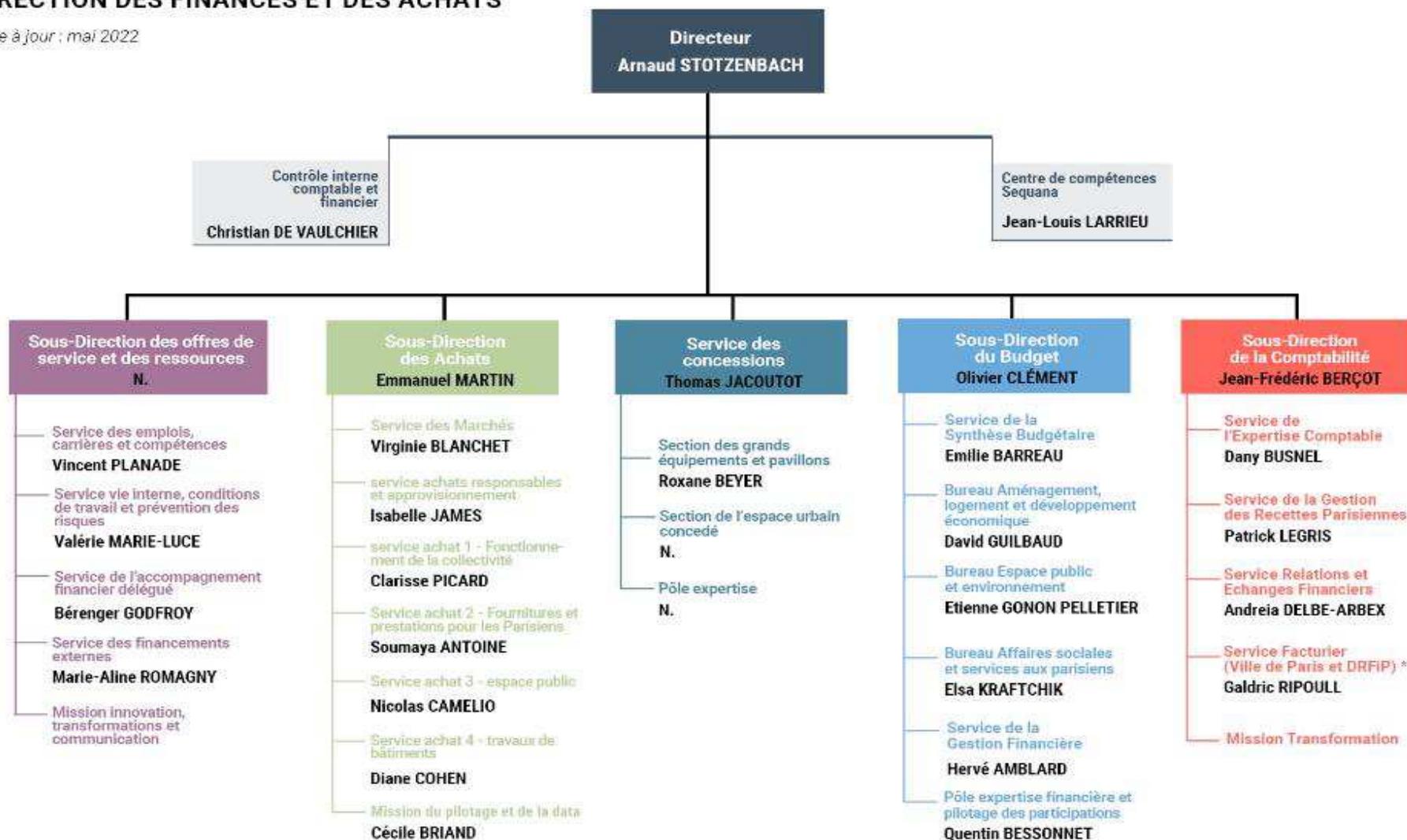
Rendez-vous de sourcing

Rendez-vous bilatéraux avec les opérateurs économiques , avec des informations et échanges

Projet d'achat dans les 2 mois

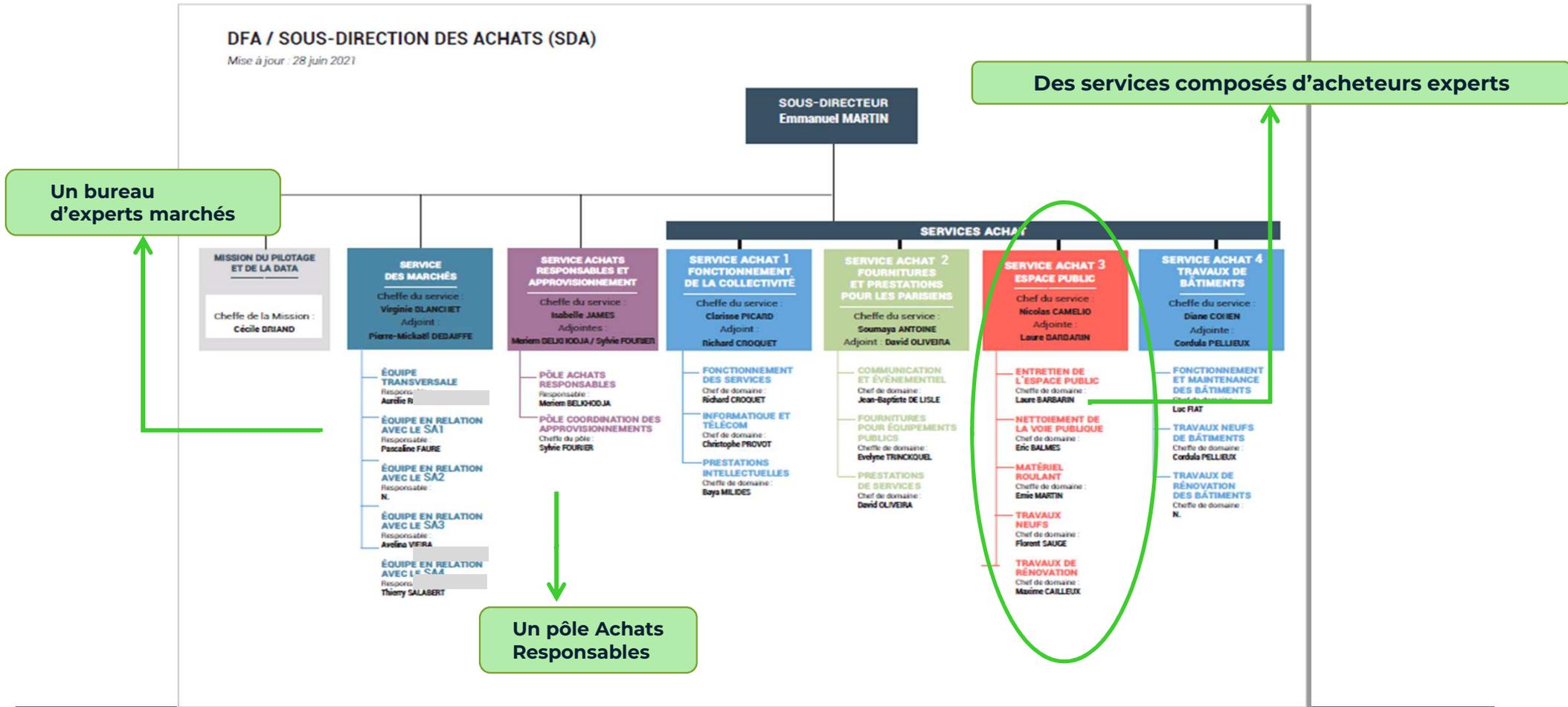
DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

Mise à jour : mai 2022

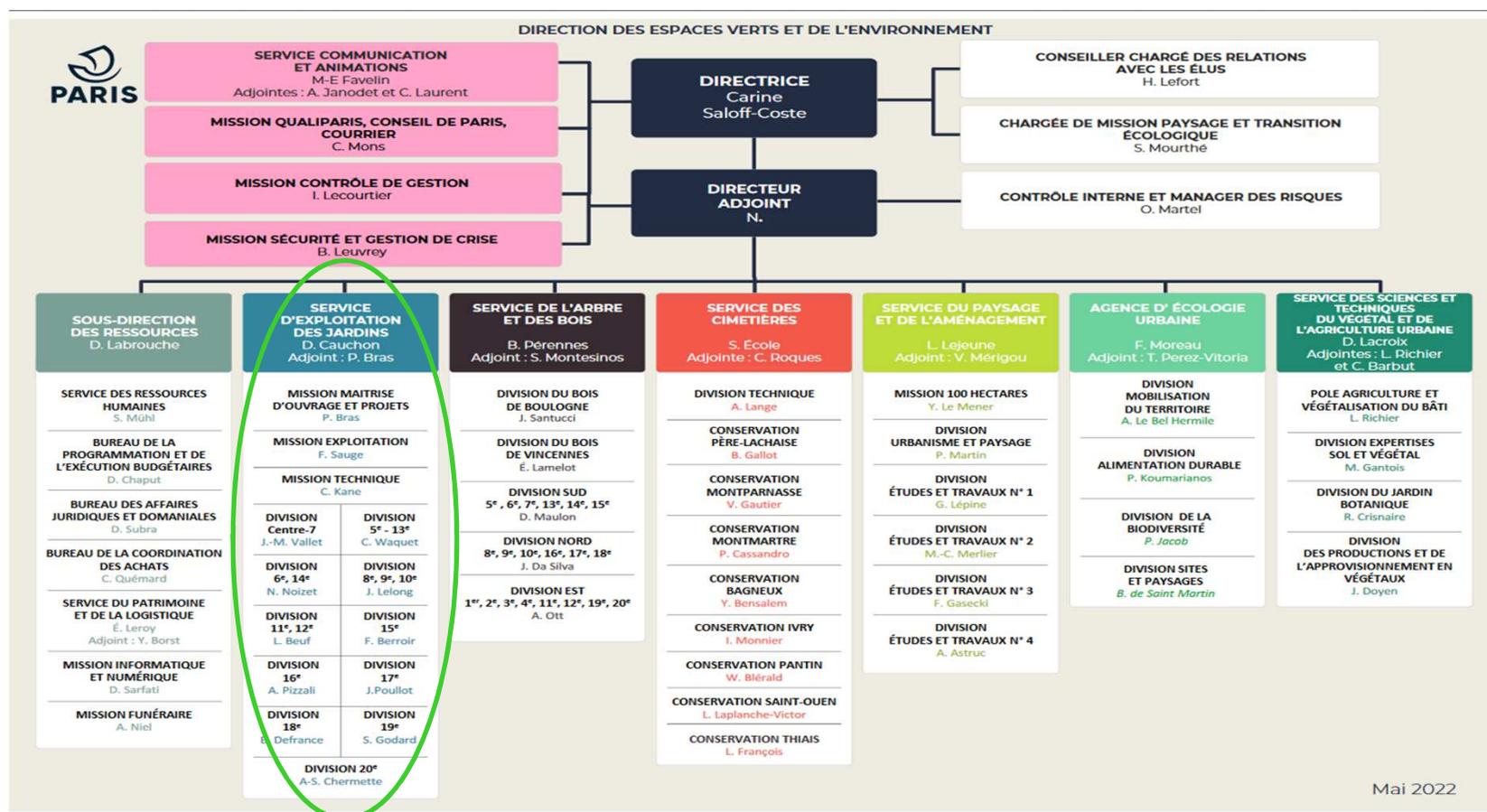


* Sous l'autorité du comptable public

Présentation de la Sous-Direction des Achats



Présentation de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement



Présentation de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

Patrimoine SEJ – mars 2022

531 jardins

454 HECTARES



3200
Jardinières pleine
terre et jardinets

770 sites

28 hectares



355

murs végétalisés



145 jardins
pédagogiques et
jardins partagés

5,20 hectares

1260
Espaces verts
d'établissements municipaux

170 hectares
écoles - crèches

- **Objectifs de mandature 2020 – 2026: :**
 - **100 hectares de nouvelles surfaces végétalisées**
 - **30 hectares de nouveaux jardins**
 - **6 hectares supplémentaires ouverts au public sur la Petite Ceinture**
 - **170 000 arbres plantés**

03

Présentation du projet MEVEP

- **Périmètre et prestations**
- **Surfaces à entretenir**
- **Passation des contrats**
- **Points de vigilance**

Le périmètre d'intervention – Paris intra-muros sur Espace public

- Le marché a pour objet un marché d'entretien, principalement horticole, des espaces végétalisés municipaux sur l'espace public parisien.
- Le périmètre géographique de la prestation est le territoire de Paris intra-muros. Estimation d'environ 30 ETP pour tout le territoire de Paris intra-muros.
- Les interventions auront lieu sur l'espace public parisien : principalement sur la voirie et pour certaines prestations sur des sites particuliers comme la petite ceinture ou des espaces verts particuliers.

Le périmètre d'intervention

Les espaces végétalisés visés sont notamment :

- Des jardinets de pleine terre
- Des plates-bandes végétalisées
- Des massifs arbustifs
- Des espaces de pelouse ou de prairies
- Des décorations florales
- Des bacs végétalisés
- Des murs végétalisés
- Des pieds d'arbres végétalisés
- Des espaces composés de tout ou partie des éléments listés précédemment

Prestations habituelles d'entretien espace vert

- **Pour l'entretien courant des surfaces enherbées**

- Tontes
- Désherbages (désherbage chimique proscrit)
- Découpe de gazon
- Fauche

- **Pour l'entretien courant des massifs**

- Aération manuelle Binage
- Paillage
- Taille (haies, arbustes...)
- Taille et palissage de plantes grimpantes

- **Autre prestations (complémentaires sur pelouses, complémentaires sur massifs et autres)**

- Fertilisation des sols
- Placage de pelouse
- Regarnissage et semis de pelouses et prairies
- Plantation de plantes (annuelles, bisannuelles, vivaces...), haies et arbustes

- Arrosage manuel
- Entretien de type forestier (enlèvement manuel des drageons et rejets au pied du tronc, dégagement des jeunes plants ...)
- Ramassage de feuilles
- Ramassage de bois mort
- Débroussaillage
- Ramassage déchets avant intervention
- Mise en place de protection racinaire
- Essouchage d'arbuste (à la main ou mécanique)

- Fouilles de terre (mécanique ou manuelle) sur petite surface
- Fourniture et mise en œuvre de terre végétale, terreaux et amendement
- Mise en décharge des terres inertes et polluées
- Mise à disposition de barrières
- Tonte/débroussaillage pied d'arbre - plateau stabilisé - pavés
- Désherbage pied de murs et bordure/caniveau

Surfaces à entretenir

Surfaces en m2

Division	Centre - 7	5-13	8-9-10	11-12	6-14	15	16	17	18	19	20	TOTAL
Surface estimée totale	23 000	35 000	19 000	30 000	27 000	19 000	26 000	23 000	18 000	35 000	19 000	274 000

Répartition types d'espaces

53% de massifs arbustifs

8% de prairie (désherbage, fauche, entretien)

15% de massifs de vivaces et/ou graminées

1% de plantes grimpantes

21% de pelouse

2% d'autres surfaces

Montée en charge du marché

Année 1 : 40% du besoin global estimé

Année 2 : 60% du besoin global estimé

Année 3 : 90% du besoin global estimé

Année 4 : 100% du besoin global estimé

Atomisation des surfaces

Surface	Répartition
De 0 à 49 m ²	27%
De 50 à 99 m ²	15%
De 100 à 199 m ²	19%
De 200 à 399 m ²	14%
De 400 à 999 m ²	14%
Plus de 1000m ²	11%

Points de vigilance

- Plans de Gestion : mise en place de plans de gestion (pour les prestations courantes/ bons de commande annuels)
- Intervention sur l'espace public (contraintes d'accès et sécurisation des interventions)
- Interventions de week-end ou de nuits : pour les sites difficiles en termes de flux ou à proximité de la chaussée
- Dimensionnement et formations des équipes / pic d'activité (événements, saisonnalité)
- Modalités de contrôle des prestations :
 - contrôles inopinés et de suivi ;
 - contrôles contradictoires sur un secteur aléatoire
- Modalités de suivi des prestations : plateforme dématérialisée ; bons de passages; bilans etc...

Exemple d'espace à entretenir

Jardinets



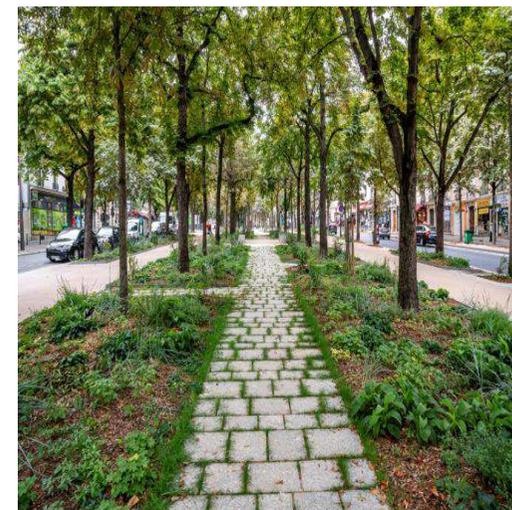
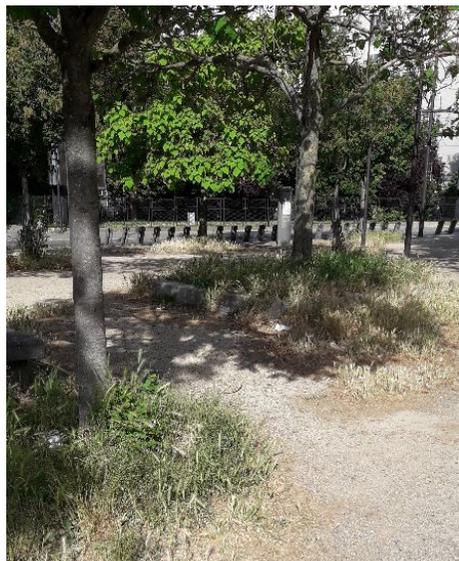
Exemples d'espaces à entretenir

Massifs ; pelouses



Exemples d'espaces à entretenir

Espaces de voirie

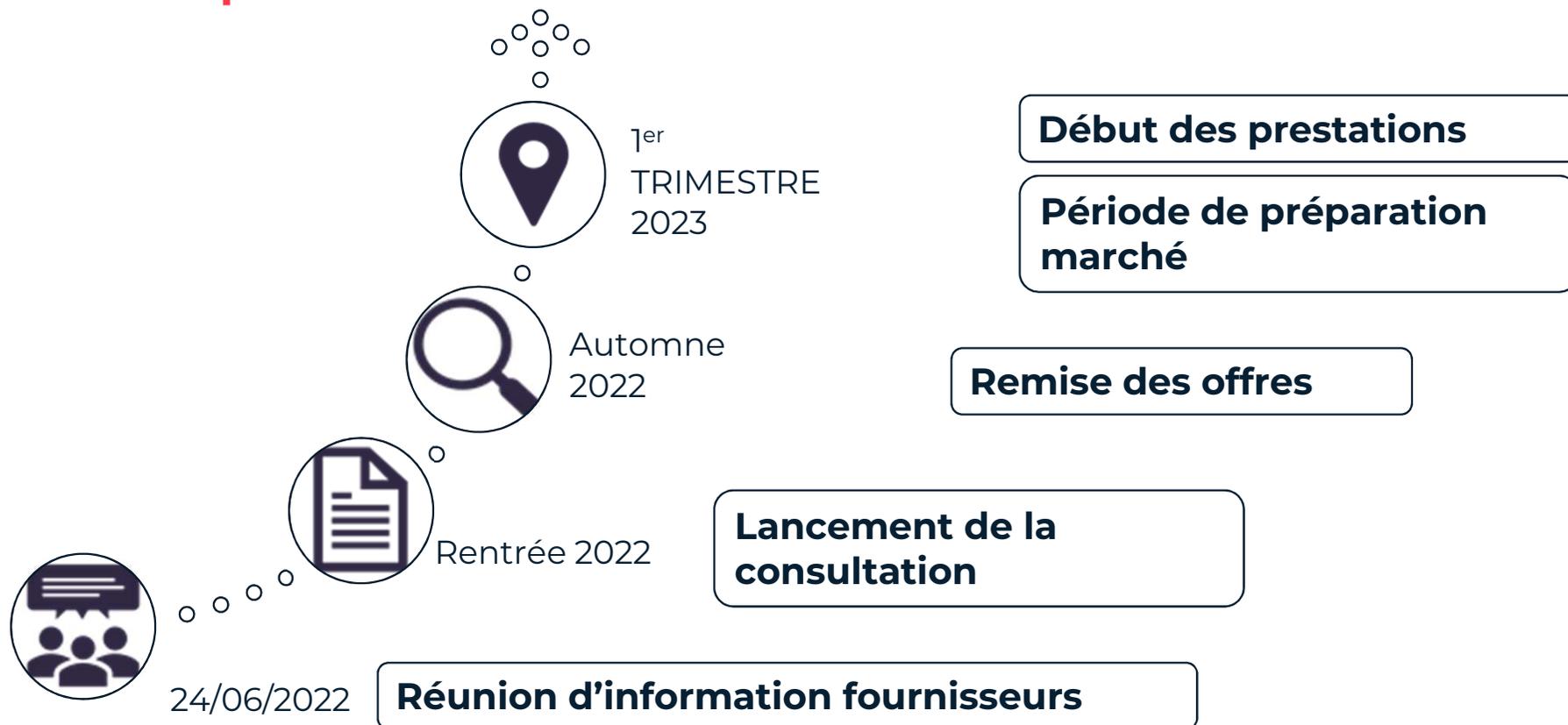


04

Calendrier prévisionnel

Marchés

Calendrier prévisionnel marché MEVEP



Sourcing

Calendrier prévisionnel marché MEVEP



- Rencontres bilatérales de sourcing pour affiner le besoin tout en dimensionnant vos capacités prévues en juin.
- Possibilité de prendre contact pour solliciter un rendez vous, le but étant d'obtenir un panel fournisseurs représentatif.
- Nécessité de répondre à un questionnaire préalablement

- Contact : Marie-Astrid.Clement@paris.fr

Allotissement

- Allotissement du marché MEVEP n'est pas encore arrêté.
- A minima 4 lots pour couvrir tout Paris
- L'insertion sera prise en compte au travers de chaque lot
- lot réservé aux structures de l'insertion socio-professionnelle à l'étude

05

Comment répondre à nos consultations?

Accéder aux marchés franciliens

Maximilien : le portail des marchés publics franciliens

<http://maximilien.fr> (accès à l'Espace Entreprises)

- Une inscription simplifiée
- Accès à la programmation achats des collectivités d'IDF
- Inscription à l'alerte email automatique
- Outil privilégié pour les échanges avec les soumissionnaires par messagerie sécurisée

Recommandations pour répondre à nos consultations

Plusieurs voies possibles

- **Seule** : l'entreprise dispose des capacités et des moyens
- **En groupement (co-traitance)** : groupement momentané d'entreprises (GME), s'associer pour être plus pertinent
 - ✓ L'intérêt : réunir des compétences et / ou des capacités
- **Sous-traitance** : dans ce cas, aucun lien contractuel entre le sous-traitant et la personne publique. Permet également d'apporter des compétences et/ou capacités

Répondre à nos consultations – Une candidature optimisée

La cotraitance ou la sous-traitance comme modalité d'accès à la commande publique

Selon les informations obtenues à la lecture des pièces du marché, et en vue de soumissionner à un marché public, une entreprise / association doit se poser les questions suivantes :

- A-t-elle les moyens de proposer seule une réponse adaptée au marché ?
- Dispose-t-elle des capacités suffisantes ?
- Est-elle en mesure d'exécuter les prestations objet du marché ?

Si la réponse est positive : l'entreprise / association peut présenter une candidature individuelle et donc répondre seule.

Lorsque le candidat ne possède pas toutes les capacités requises par le marché, ou lorsque les moyens nécessaires pour l'exécution du marché sont importants, plusieurs possibilités se présentent :

- Une candidature en cotraitance
- Une candidature et/ou une offre avec sous-traitance
- En cours d'exécution, un ou plusieurs sous-traitant(s)

Répondre à nos consultations – Une offre optimisée

Nos attentes

Des solutions répondant aux besoins exprimés avec :

- **Un mémoire technique exhaustif et clair** qui respecte le cadre de réponse fourni par la Ville (Cadre de Mémoire Technique)
- **Une offre optimisée en fonction des critères**, énoncés au règlement de consultation avec leurs pondérations

Recommandations concernant la dématérialisation

Nos conseils

- Pour toutes les consultations lancées depuis le 1er octobre 2018, SEULS LES PLIS ELECTRONIQUES SONT ACCEPTES
- Tester votre configuration en ligne
- Pas de signature (manuscrite ou électronique) exigée au moment du dépôt du pli
- Faire une copie de sauvegarde

Quelle signature électronique ?

Signature exigée pour l'attributaire **UNIQUEMENT**

Quelles **pièces** ?

- ACTE D'ENGAGEMENT
- MISE AU POINT LE CAS ECHEANT
- DC4 (ACTE DE SOUS-TRAITANCE) LE CAS ECHEANT



Préconisation d'acquérir un **CERTIFICAT ELECTRONIQUE NOMINATIF** qui garantit :

- LA PERIODE DE VALIDITE
- LA CHAINE DE CERTIFICATION
- LA NON REVOCATION
- LA NON REPUDIATION

Obtenir la signature :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/dematerialisation-publication-version-3-janvier-2019-des-guides-tres-pratiques-pour-accompagner>

L'attribution du marché

L'attributaire pressenti doit fournir un ensemble de documents suite à l'attribution du marché et notamment :

- L'ensemble des pièces permettant de vérifier la non-interdiction de soumissionner à un marché public
- L'Acte d'engagement dûment complété et signé
- Les pouvoirs nécessaires à la signature du marché et les pouvoirs financiers (le cas échéant)
- La répartition des paiements dans le cadre d'un groupement

Si l'opérateur économique n'est pas en mesure de fournir les documents demandés permettant de vérifier la non-interdiction de soumissionner à un marché public, le pouvoir adjudicateur devra se reporter sur le candidat ayant proposé la deuxième offre la mieux classée.

06

Questions-réponses

Ressources utiles

<http://www.paris.fr/>

1-Demande de contact avec un acheteur de la Ville

<https://teleservices.paris.fr/sourcing/>

2- Création d'alerte mail sur Maximilien

<https://marches.maximilien.fr/>

3- La politique d'achat de la Ville de Paris

<https://www.paris.fr/pages/la-politique-d-achat-de-la-ville-de-paris-15989>

4- Bourse à la co/sous-traitance sur Maximilien

<http://www.maximilien.fr/>

5- Portail Paris Fournisseur réservé aux titulaires de nos marchés

<http://www.paris.fr/fournisseurs>

Merci de votre attention !

Pour nous contacter : dfa-sara-par@paris.fr

Réunion d'information fournisseurs du vendredi 24 juin 2022 – Marchés d'entretien des espaces verts sur l'espace public (MEVEP)

Compte-rendu des questions/réponses

- 1) L'allotissement de la consultation correspondra-t-il au découpage actuel des divisions ?

Pour ce projet achat, le périmètre des lots est en cours de réflexion et ne reprendra pas nécessairement le découpage actuel des divisions.

- 2) Si l'un des lots de la consultation est réservé aux structures d'insertion socio-professionnelle, cela signifie-t-il qu'il s'adresse uniquement aux structures de l'IAE ou est-il ouvert à d'autres structures ?

Un marché réservé, au sens du Code de la commande publique, est un marché destiné à être exécuté par des structures de l'économie sociale et solidaire ou encore des entreprises adaptées, des établissements et services d'aide par le travail, faisant intervenir des personnes en situation de handicap. C'est en ce sens que le terme d'insertion socio-professionnelle est utilisé.

Pour ce projet d'achat, la création d'un lot réservé et ses modalités sont encore en étude.

- 3) Il peut être très contraignant pour des structures faisant intervenir des personnes en situation de handicap de réaliser des prestations nocturnes et pendant les week-ends. Des interventions sur ces horaires et temps de la semaine seront-ils obligatoires ?

La présente réunion et le sourcing réalisé en parallèle ont justement pour objet d'étudier l'étendue des possibilités et contraintes des opérateurs économiques du milieu fournisseurs, afin de dimensionner et d'adapter au mieux les prestations demandées pour satisfaire l'ensemble des besoins présentés.

- 4) Il est parfois complexe en tant qu'opérateur économique de trouver une co-traitance ou sous-traitance. La Ville de Paris met-elle en relation les opérateurs qui recherchaient une co-traitance ou sous-traitance, notamment en matière d'insertion socio-professionnelle ?

En matière de prestations incluant de l'insertion socio-professionnelle, il peut en effet être pertinent de constituer une co-traitance ou une sous-traitance.

La Ville n'organisera pas de temps de rencontre spécifique. Pour l'ensemble de ses marchés, les opérateurs qui le souhaitent sont notamment invités à se déclarer

spontanément aux entreprises du secteur, ou encore à consulter la bourse à la co-traitance et sous-traitance de la plateforme Maximilien de dématérialisation des achats, qui a pour objet de faciliter cette recherche.

5) Les prestations pour l'entretien des espaces verts sur l'espace public intègrent-elles le ramassage des déchets ?

La gestion de la propreté du quotidien est réalisée par les agents de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE). Par principe, les jardinières seront nettoyées avant l'intervention de la prestation d'entretien. Un participant ajoute que pour des prestations qu'il exécute dans le 9^{ème} arrondissement, la coordination est efficace entre les interventions de nettoyage de la DPE et l'entretien de certains espaces verts.

Le ramassage des petits déchets (papiers, bouteilles, etc.) sera compris dans les prestations demandées. Il sera aussi intégré une prestation de débroussaillage pour des déchets plus volumineux le cas échéant. La DEVE travaille également aux particularités des végétaux qui peuvent être installés dans les jardinières et leur dimension.

6) Le dossier de consultation comprendra-t-il une définition et/ou des photos de chaque site pour aider à répondre dans les meilleurs délais à la consultation ?

Certains des espaces verts concernés par les prestations sont actuellement en cours de livraison et d'autres seront livrés pendant l'exécution des marchés. Cela dépend également du choix des divisions des espaces verts qu'elles continueront d'entretenir en régie. Ainsi, les visuels pour l'ensemble des espaces verts à entretenir sur l'espace public ne pourront pas être communiqués dans le dossier de consultation.

Néanmoins, des photos d'espaces verts « types » seront intégrées dans le dossier de consultation.

Pour plus d'informations sur le contexte de l'augmentation du nombre et de la superficie des espaces verts de la Ville de Paris, il y a notamment plusieurs nouvelles rues aux écoles et des quartiers « Embellir » qui devraient être livrés d'ici la fin de la mandature, en fonction des actions post JO 2024 et des budgets disponibles. Ce type d'espace a notamment des conditions d'intervention plus faciles et une réflexion est en cours sur la protection de ces jardinières installées sur l'espace public. L'accroissement du nombre d'espaces verts explique le recours à des marchés publics pour en externaliser l'entretien, en lien avec les prestations déjà réalisées en régie par les équipes de la DEVE et dans une logique similaire à celle des marchés en cours d'exécution pour l'entretien des espaces verts dans les cimetières et établissements municipaux (MEVEM).

- 7) Quel est le procédé utilisé pour la structure d'un mur végétal à entretenir : en textile, en jardinière, avec un procédé similaire aux installations du Musée du Quai Branly ou dans la gare Saint-Lazare ? Ce type d'espaces verts figurera-t-il dans les prestations demandées ?

Les murs végétaux pour les espaces verts de la Ville de Paris, présents sur l'espace public, sont principalement réalisés avec une structure simple, composée de jardinières et de plantes grimpantes.

- 8) Concernant l'intégration de clauses sociales, voire de marché réservé dans la consultation, l'exigence se traduit-elle par un minimum d'heures à réaliser ou un pourcentage du montant des lots?

Pour ce projet achat, la Ville travaille actuellement sur les modalités de mise en œuvre de l'insertion socio-professionnelle. La clause d'insertion sociale est effectivement un outil à disposition des acheteurs publics. Elle se traduit généralement dans les marchés de la Ville de Paris par un volume d'heures minimum. Ce volume est déterminé en fonction du volume et du type de prestations attendues. Il est défini consultation par consultation et lot par lot. Par exemple, c'est ce qui a été appliqué dans les MEVEM.

Il existe plusieurs modalités pour réaliser ces heures : en co-traitance, en sous-traitance, ou encore en recrutant directement des personnes accompagnées par l'EPEC.

- 9) Est-il possible de communiquer les coordonnées des entreprises étant intéressées par une mise en relation avec d'autres opérateurs du même milieu, notamment les entreprises d'insertion pour envisager des partenariats ?

Les services de la Ville se renseignent sur la faisabilité d'un tel partage d'informations pour ce projet achat.

- 10) En fonction de la création de nouveaux espaces verts, les lots connaîtront-ils des évolutions ?

Les lots seront dimensionnés en prenant en compte le nombre maximum d'espaces verts qui y seront compris (existants et à venir) sur la durée de la mandature. La montée en charge du nombre de commandes sera progressive, en fonction des années et de la livraison des nouveaux espaces.

Par ailleurs, sauf contraintes techniques particulières, les nouveaux espaces comprendront un dispositif d'arrosage automatique.